

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le lundi 16 mars 2020 se tient à 15 h 30, au bureau de la MRC du Granit, une séance du comité administratif de la MRC. Madame le préfet, Marielle Fecteau, préside la séance. Les maires, mesdames France Bisson, Julie Morin et messieurs Gaby Gendron, Yvan Goyette, Jeannot Lachance (via conférence téléphonique) et Denis Lalumière participent à la rencontre.

Conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-004 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux du 15 mars 2020 « [CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19](#) », la séance s'est tenue exceptionnellement à huis clos et certains élus participent via conférence téléphonique.

À titre de secrétaire-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Étant donné les points à l'ordre du jour, messieurs Patrice Gagné, responsable de l'aménagement et des cours d'eau et Clément Chaput, agent en développement entrepreneurial, sont présents.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance.

2.0

ORDRE DU JOUR

Il est demandé d'ajouter au point 18.0 Varia les points suivants :

- Séance du conseil des maires de mars – Covid 19

C.A. 2020-29

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
COMITÉ ADMINISTRATIF
ORDRE DU JOUR DU 16 MARS 2020

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2020
4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE
-
5. FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)

6. DEMANDES DE COMMANDITES
 - Parcours chez Julien (Club de tir à l'arc)
 - Judo Magog
7. POLITIQUE DE DONS, REMERCIEMENTS ET RECONNAISSANCE DES ÉLUS
8. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS – SANITAIRE LAC-MÉGANTIC
9. DÉCLARATION DE COMPÉTENCE
10. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DES MAIRES
11. CÉGEP BEAUCE-APPALACHES
12. ROUTE DES SOMMETS
13. VISION ATTRACTIVITÉ
14. BÂTIMENT
15. FRAIS DE DÉPLACEMENT DE MADAME LE PRÉFET
16. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
17. RESSOURCES HUMAINES
18. VARIA
19. PÉRIODE DE QUESTIONS
20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3.0

PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 13 JANVIER 2020

C.A. 2020-30

PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2020

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif de la MRC du Granit du 18 février 2020 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Aucun sujet à traiter.

5.0

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)**C.A. 2020-31****REMBOURSEMENT FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI),
DEMANDE DE MORATOIRE PROJET FLI-2017-05-02**

ATTENDU QU'en mai 2017 un prêt de 16 000 \$ a été accordé au projet d'expansion de ladite entreprise, projet FLI-2017-05-02 et ce, dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI);

ATTENDU QUE le promoteur a obtenu, sur la période d'octobre 2018 à septembre 2019 inclusivement, des prolongements de moratoires pour le remboursement en capital et intérêts du prêt qui lui a été octroyé en 2017 (FLI-2017-05-02);

ATTENDU QUE le promoteur demande à nouveau un moratoire de treize (13) mois pour le remboursement en capital, intérêts et frais de gestion du prêt accordé au projet FLI-2017-05-02, soit du mois d'octobre 2019 à octobre 2020 inclusivement;

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit - SDEG a analysé cette demande et recommande au comité administratif de la MRC de l'accorder;

ATTENDU QUE les maires du comité administratif de la MRC ont pris connaissance de ce projet et des recommandations du comité de financement et qu'ils les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve qu'un moratoire de treize (13) mois sur le remboursement en capital, intérêts et frais de gestion soit accordé au promoteur du projet FLI-2017-05-02 et ce, pour la période du mois d'octobre 2019 à octobre 2020 inclusivement, tel que recommandé par le comité de financement.

QUE la secrétaire-trésorière et madame le préfet soient autorisées à signer le prolongement des moratoires et les autres documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.A. 2020-32**REMBOURSEMENT FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI),
DEMANDE DE MORATOIRE PROJET FLI-13-1040**

ATTENDU QU'en 2013 un prêt de 20 000 \$ a été accordé au projet d'acquisition d'un commerce de détail, projet FLI-13-1040 et ce, dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI);

ATTENDU QUE le promoteur a obtenu, sur la période d'octobre 2018 à septembre 2019 inclusivement, des prolongements de moratoires pour le remboursement en capital et intérêts du prêt qui lui a été octroyé en 2013 (FLI-13-1040);

ATTENDU QUE le promoteur demande à nouveau un moratoire de treize (13) mois pour le remboursement en capital, intérêts et frais de gestion du prêt accordé au projet FLI-13-1040, soit du mois d'octobre 2019 à octobre 2020 inclusivement;

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit a analysé ces demandes et recommande au comité administratif de la MRC de les accorder;

ATTENDU QUE les maires du comité administratif de la MRC ont pris connaissance de ce projet et des recommandations du comité de financement et qu'ils les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve qu'un moratoire treize (13) mois sur le remboursement en capital, intérêts et frais de gestion soit accordé au promoteur du projet FLI-13-1040, et ce, pour la période d'octobre 2019 à octobre 2020 inclusivement, tel que recommandé par le comité de financement.

QUE la secrétaire-trésorière et madame le préfet soient autorisées à signer le prolongement des moratoires et les autres documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.A. 2020-33

REMBOURSEMENT FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI), DEMANDE DE PROLONGATION DU MORATOIRE PROJETS FLI-14-1052 ET FLI-15-1059

ATTENDU QUE le comité de financement du Centre local de développement de la MRC du Granit a accepté, en 2014, une demande d'aide financière de 10 000 \$ au Fonds local d'investissement (FLI) pour le projet FLI-14-1052;

ATTENDU QUE le comité de financement du Centre local de développement de la MRC du Granit a accepté, en 2015, une demande d'aide financière de 30 000 \$ au Fonds local d'investissement (FLI) pour le projet FLI-15-1059;

ATTENDU QUE le promoteur a obtenu, sur la période d'avril 2016 à septembre 2019 inclusivement, des prolongements de moratoires pour le remboursement en capital et intérêts du prêt qui lui a été octroyé en 2014 (FLI-14-1052);

ATTENDU QUE le promoteur a obtenu, sur la période d'avril 2016 à septembre 2019 inclusivement, des prolongements de moratoires pour le remboursement en capital et intérêts du prêt qui lui a été octroyé en 2015 (FLI-15-1059);

ATTENDU QUE le promoteur demande à nouveau un prolongement de moratoire pour le remboursement en capital, intérêts et frais de gestion du prêt qui lui a été octroyé en 2014 (FLI-14-1052);

ATTENDU QUE le promoteur demande à nouveau un prolongement de moratoire pour le remboursement en capital, intérêts et frais de gestion du prêt qui lui a été octroyé en 2015 (FLI-15-1059);

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit a analysé ces demandes et recommande au comité administratif de la MRC d'autoriser ces prolongements de moratoires;

ATTENDU QUE les maires du comité administratif de la MRC ont pris connaissance de cette demande et des recommandations du comité de financement et qu'ils les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve qu'un prolongement de moratoire de quinze (15) mois sur le remboursement en capital, intérêts et frais de gestion soit accordé au promoteur du projet FLI-14-1052 et ce, pour la période du mois d'octobre 2019 à décembre 2020 inclusivement, tel que recommandé par le comité de financement.

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve qu'un prolongement de moratoire de quinze (15) mois sur le remboursement en capital, intérêts et frais de gestion soit accordé au promoteur du projet FLI-15-1059 et ce, pour la période du mois d'octobre 2019 à décembre 2020 inclusivement, tel que recommandé par le comité de financement.

QUE la secrétaire-trésorière et madame le préfet soient autorisées à signer le prolongement des moratoires et les autres documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.A. 2020-34

REMBOURSEMENT FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI), DEMANDE DE MODIFICATION DE LA CÉDULE DE REMBOURSEMENT, PROJET FLI-2016-04-03

ATTENDU QUE la MRC du Granit a accepté, le 20 avril 2016 par sa résolution C.A. 2016-62, une demande d'aide financière de 20 000 \$ par l'intermédiaire du Fonds local d'investissement (FLI) pour le projet FLI-2016-04-03;

ATTENDU QUE le montant afférent au remboursement des frais de gestion était erroné;

ATTENDU QU'une modification de la cédule de remboursement est nécessaire afin de réguler la situation, et ce, pour le restant du terme;

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit a analysé cette demande et recommande au comité administratif de la MRC de l'accorder;

ATTENDU QUE les maires du comité administratif de la MRC ont pris connaissance de ce projet et des recommandations du comité de financement et qu'ils les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve une modification de la cédule de remboursement au projet FLI-2016-04-03 pour le restant du terme, et ce, tel que recommandé par le comité de financement.

QUE la secrétaire-trésorière et madame le préfet soient autorisées à signer le moratoire et les autres documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.A. 2020-35

REMBOURSEMENT FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI), DEMANDE DE MODIFICATION DE LA CÉDULE DE REMBOURSEMENT, PROJET FLI-2016-04-02

ATTENDU QUE la MRC du Granit a accepté, le 20 avril 2016 par sa résolution C.A. 2016-61, une demande d'aide financière de 10 000 \$ par l'intermédiaire du Fonds local d'investissement (FLI) pour le projet FLI-2016-04-02;

ATTENDU QUE le terme de la cédule de remboursement était erroné;

ATTENDU QU'une modification de la cédule de remboursement est nécessaire afin de réguler la situation;

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit a analysé cette demande et recommande au comité administratif de la MRC de l'accorder;

ATTENDU QUE les maires du comité administratif de la MRC ont pris connaissance de ce projet et des recommandations du comité de financement et qu'ils les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve une modification de la cédule de remboursement au projet FLI-2016-04-02, et ce, tel que recommandé par le comité de financement.

QUE la secrétaire-trésorière et madame le préfet soient autorisées à signer le moratoire et les autres documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

DEMANDES DE COMMANDITES

J'informe les maires que la MRC a reçu deux (2) demandes de commandites, soit de Parcours chez Julien et Judo Magog. Je les informe que les projets ne sont pas recevables en regard de la Politique de dons et commandites de la MRC.

7.0

POLITIQUE DE DONS, REMERCIEMENTS ET RECONNAISSANCE DES ÉLUS

C.A. 2020-36

ADOPTION DES MODIFICATIONS - POLITIQUE DE DONS, REMERCIEMENTS ET RECONNAISSANCE DES ÉLUS

ATTENDU QUE la MRC a intégré à son manuel de l'employé les éléments de sa Politique de dons, remerciements et reconnaissance qui concernaient ses employés;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la Politique de dons, remerciements et reconnaissance de la MRC, laquelle concernait les employés et les élus;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit adopte la Politique de dons, remerciements et reconnaissance des élus de la MRC du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS – SANITAIRE LAC-MÉGANTIC

C.A. 2020-37

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS – SANITAIRE LAC-MÉGANTIC, ANNÉE 2020

ATTENDU QUE la MRC du Granit a, par sa résolution 2002-125 déclaré sa compétence en matière de planification, gestion et réalisation des travaux reliés à la cueillette des matières résiduelles sur son territoire, incluant les encombrants et matériaux secs, et ce en se prévalant de l'article 678.0.1 du *Code municipal*;

ATTENDU QUE les municipalités de Audet, Frontenac, Lac-Drolet, Marston, Milan, Nantes, Notre-Dame-des-Bois, Piopolis, Saint-Augustin-de-Woburn, Sainte-Cécile-de-Whitton, Saint-Ludger, Saint-Robert-Bellarmin, Saint-Sébastien, Stornoway et Val-Racine sont assujetties à la compétence de la MRC en cette matière;

ATTENDU QUE la MRC du Granit est associée à un centre de tri pour assurer le traitement et la mise en marché des encombrants et matériaux secs;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler l'entente pour le tri et la mise en marché des encombrants pour l'année 2020;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit renouvelle l'entente avec Sanitaire Lac-Mégantic pour le tri et la mise en marché des encombrants et des matériaux secs pour les municipalités citées au préambule de la présente résolution.

QUE madame la directrice générale soit mandatée pour signer l'entente pour l'année 2020 pour et au nom de la MRC du Granit.

QU'une copie dûment signée de cette entente soit conservée aux archives de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0

DÉCLARATION DE COMPÉTENCE

Madame le préfet informe les maires que le comité consultatif environnement a été informé des règles d'assujettissement et de retrait des municipalités dans le cadre de la déclaration de compétence pour les différents services des matières résiduelles. Les résolutions d'intention de déclaration de compétence seront présentées lors de la séance du conseil des maires du 18 mars prochain. Des discussions ont lieu pour s'assurer d'avoir la meilleure stratégie dans l'appel d'offres.

10.0

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DES MAIRES

Des discussions ont lieu au sujet des améliorations qui peuvent être apportées au fonctionnement de manière à diminuer la durée des séances du conseil des maires.

11.0

CÉGEP BEAUCE-APPALACHES

C.A. 2020-38

VERSEMENT AU CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DE LAC-MÉGANTIC, BOURSE D'ÉTUDE POUR LES INSCRITS

ATTENDU la diminution du nombre d'étudiants inscrits au centre d'études collégiales de Lac-Mégantic;

ATTENDU QUE le centre d'études collégiales de Lac-Mégantic a décidé de lancer une campagne de promotion afin d'attirer des étudiants pour les inscriptions à l'automne 2020, soit sous forme de bourses d'études de 1 000 \$;

ATTENDU QUE la fondation du cégep Beauce-Appalaches a accepté de verser un montant de 20 000 \$ afin de participer à la campagne de promotion;

ATTENDU QUE la Société de développement du Granit a accepté de verser un montant de 10 000 \$;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif accepte qu'un montant de 10 000 \$ soit versé au centre d'études collégiales de Lac-Mégantic, lequel sera remis sous forme de bourse d'études d'un montant de 1000 \$.

QUE ce montant soit pris à même le Fonds de développement des territoires-05 et projets spécifiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.0

ROUTE DES SOMMETS

Je rappelle aux maires que la SDEG tente d'établir des stratégies de publicité pour attirer davantage de gens à emprunter la Route des Sommets. Dans ce contexte, l'entente pour la Route des Sommets ayant pris fin, il faut établir une autre entente de partenariat afin de permettre à ce joyau de continuer à se développer. Il est convenu de demander à la SDEG de proposer un projet d'entente.

13.0

VISION ATTRACTIVITÉ

Madame le préfet explique qu'une rencontre a eu lieu la semaine dernière au sujet de la démarche estrienne de Vision attractivité. Une rencontre est à prévoir en atelier de travail avec le conseil des maires lorsque ce sera possible. Les maires sont d'avis que cette rencontre devra être davantage axée sur la bonification de la démarche et l'implication des municipalités plutôt que d'être une autre présentation.

14.0

BÂTIMENT

J'informe les maires de l'avancement des travaux au 1^{er} étage.

15.0

FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PRÉFET

C.A. 2020-39

FRAIS DE DÉPLACEMENT DE MADAME LE PRÉFET, FÉVRIER 2020

ATTENDU QUE madame le préfet a déposé aux membres du comité administratif la liste de ses frais de déplacement pour le mois de février 2020 et que les maires l'acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC autorise le paiement des frais de déplacement de madame Marielle Fecteau pour le mois de février 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.0

PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Il est convenu que la prochaine séance aura lieu le 8 avril 2020 à compter de 15 h 30. Il est décidé que dorénavant les séances du comité administratif se tiendront le lundi de la semaine précédant le conseil de maires. Dans ce contexte, un avis public sera affiché afin de modifier le calendrier des séances publié en début d'année.

17.0

RESSOURCES HUMAINES

J'informe les maires que différents emplois sont à combler dont inspecteur en évaluation et prévention incendie, agent en sensibilisation et conseiller – plantes exotiques envahissantes (emploi étudiant), agent de liaison – projet d'accueil (SDEG) et coordonnateur en économie circulaire (SDEG) et que plusieurs entrevues ont été réalisées.

18.0

VARIA

Conseil des maires de mars

Des discussions ont lieu au sujet des mesures annoncées à cause du Coronavirus (Covid-19). Il est convenu que la séance du conseil de mars soit maintenue, mais à huis clos comme l'arrêté gouvernemental le permet et que les maires soient présents via différents moyens de communication. Pour ceux et celles qui seront présents physiquement, les normes de distanciation et d'hygiène préventive seront respectées.

J'informe ensuite les maires que les rencontres des 2 prochaines semaines seront annulées. J'ajoute que le bureau d'accueil touristique est fermé au public et que le télétravail pour certains employés est offert. Il est entendu que le bureau de la MRC demeure ouvert et accessible au public, mais de demander de privilégier les communications par téléphone ou courriel.

19.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

20.0

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.A. 2020-40

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du comité administratif du 16 mars 2020 soit levée, il est 17 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau
Préfet

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus non affectés, pour les dépenses votées à la séance du comité administratif de ce 16 mars 2020 et ce, pour les résolutions C.A. 2020-31, C.A. 2020-32, C.A. 2020-33, C.A. 2020-37, C.A. 2020-38 et C.A. 2020-39.

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale